



BOURSES DE LYCEE - RENTREE 2019

publié le 11/05/2019 - mis à jour le 12/05/2019

A l'attention des parents ou responsables d'élèves de 3ème :

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée.

La demande de bourse de lycée en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Sclarité-Services du **28 mars au 4 juillet 2019**.

Pour accéder au portail Sclarité-Services, utilisez le document joint en annexe, qui comprend les informations nécessaires à votre connexion (adresse internet du portal Sclarité-Services, compte Éducation nationale).

N'hésitez pas à vous adresser au secrétariat du collège si vous avez besoin d'aide ou d'une information.

La Principale

Document joint

 [2019_bourse_lycee_a4](#) (PDF de 1.5 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.